



Édito

Christine GARDAN
Présidente du Smictom
des Pays de Vilaine



UN PASSAGE À L'ACTION

L'année 2023 touche bientôt à sa fin. Elle fut marquée par la concrétisation d'un projet de grande ampleur portant sur l'amélioration de la qualité du tri. Avec cette opération, l'objectif était de réduire les coûts des erreurs de tri qui représentent chaque année 330 000 €. Grâce à l'implication de chacun et à la campagne de vérification des bacs, les premiers résultats sont encourageants et je vous en remercie.

En 2024, nous poursuivrons nos projets avec la même ambition de maîtrise de nos dépenses, avec notamment le contrôle d'accès en déchèteries. Un crédit de 16 passages vient d'être voté par le comité syndical. Cette mesure est nécessaire pour envisager une optimisation du service et devrait participer en 2024 à la stabilisation des prix de la redevance, malgré le contexte d'inflation qui perdure. Soyez rassurés, cela ne sera pas impactant pour 97 % des usagers qui visitent déjà les déchèteries moins de 16 fois par an.

Maîtriser les coûts et continuer d'assurer un service de qualité, voilà la mission à laquelle nous travaillons chaque jour. À l'heure où les collectivités françaises doivent développer des solutions de tri des biodéchets, obligatoire au 1^{er} janvier 2024, cela fait plus de 10 ans que le Smictom a instauré sa collecte séparée. Une anticipation qui est un réel atout, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique, car cela permet de détourner chaque année plusieurs milliers de tonnes de biodéchets de l'incinération et de fournir un compost local de haute qualité.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette édition.

Votre calendrier de collecte 2024

À retrouver à la fin de cette édition en version détachable !
Le calendrier reste toujours consultable depuis le site Internet : www.smictom-paysdevilaine.fr



À LA UNE

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS OBLIGATOIRE : UNE LONGUEUR D'AVANCE POUR LE SMICTOM

Pays de Vilaine : champions du tri des biodéchets

À partir du 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets deviendra une obligation pour tous les Français. Dans cette pratique du tri, le Smictom est précurseur depuis plus de 10 ans. Désormais ancré dans votre quotidien, le tri des biodéchets, nous classe parmi les **meilleurs trieurs de France**.



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Les biodéchets ou restes alimentaires sont des déchets biodégradables. Ce sont plus précisément **les restes de préparation** tels que les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs, le marc de café, mais aussi tous **les restes de repas**, y compris les os, les crustacés, les coquilles et enfin **les produits alimentaires périmés** (sans leurs emballages plastiques) qui à eux seuls représentent 7% des déchets résiduels.

Vos biodéchets transformés en un compost de qualité

Les biodéchets collectés en porte-à-porte sont acheminés sur la plateforme de la **lande de Libourg à Guignen** pour y être compostés. Mélangés à d'autres végétaux, ils vont subir une transformation grâce aux micro-organismes pour ainsi devenir un **compost de qualité** utilisable en agriculture biologique, d'où l'importance de bien trier.

Quels outils le Smictom met-il à votre disposition ?



La **réglette du tri**, ainsi que le **guide du tri**, sont des outils ludiques et simples d'utilisation, pour vous aider à ne plus faire d'erreurs et pour vous permettre de savoir en un clin d'œil où jeter vos biodéchets. Il y a également le **site Internet** pour vous guider et vous apporter de nombreuses informations.



Des **sacs biodégradables** sont disponibles gratuitement en mairie ou dans l'une des 7 déchèteries du Smictom. Vous êtes également munis de votre **bioseau**, afin de vous faciliter le tri des déchets de cuisine.



Votre **poubelle marron**, pour déposer vos biodéchets. Tous les déchets organiques de cuisine sont acceptés. Vous pouvez aussi utiliser un composteur pour faire votre propre compost. *N'oubliez pas de laver vos bacs régulièrement !*



Le saviez-vous ?

Grâce à vous, il y a plus de **29 kg** de biodéchets compostés par habitant et par an ! Un record !

UN CRÉDIT DE 16 PASSAGES EN DÉCHÈTERIE PAR AN

Au 1^{er} janvier prochain, aura lieu la mise en place de nouvelles modalités d'accès en déchèterie. Nous vous expliquons tout sur ces changements.

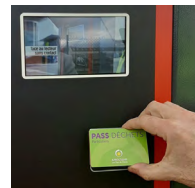
Évolution du nombre de passages en 2024

Votre pass déchets sera crédité de **16 passages** (compris dans votre redevance) à utiliser tout au long de l'année civile. Une fois les 16 passages utilisés, vous ne pourrez plus accéder à la déchèterie. Au 1^{er} janvier de chaque année, les compteurs **sont remis à zéro** et votre pass est crédité à nouveau. Vous n'avez aucune démarche à faire.

Pourquoi cette évolution ?

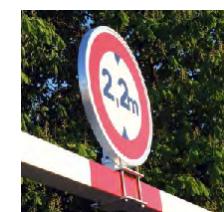
Cette décision a été prise afin de **réduire le nombre de passages excessifs** de quelques usagers. Elle entre dans notre politique de réduction des déchets et de maîtrise des coûts. Avec cette mesure, il ne s'agit pas de **restreindre** les volumes de déchets apportés, mais de chercher à **optimiser** les dépôts. Le Smictom invite donc les usagers qui se rendent très fréquemment en déchèterie à faire **évoluer leurs habitudes**.

Chaque année un crédit de **16 passages** en déchèterie



Nouvel aménagement : Portique de limitation en hauteur

Dès le 1^{er} janvier 2024, un portique de **limitation en hauteur** sera mis en place à l'entrée de chaque déchèterie. Tous les véhicules de plus de **2m20** de hauteur seront autorisés seulement la **première heure du matin et de l'après-midi**, selon les horaires d'ouverture habituels de votre déchèterie.



CHIFFRES CLÉS

- 6 passages par an en déchèterie (en moyenne)
- 97% des usagers font moins de 16 passages par an
- 16 passages à partir du 1^{er} janvier 2024

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS

Démêler le vrai du faux

Les tontes de pelouse vont-elles être interdites en déchèterie ?

Contrairement à certains territoires, le SMICTOM **autorise toujours le dépôt de tontes de pelouse** en déchèterie. Cependant, les tontes sont de véritables ressources pour le jardin. Il est possible de les composter ou encore les utiliser comme paillage pour le bien-être de vos plantations, diminuant le nombre de passages en déchèterie.

Ne craignez-vous pas les dépôts sauvages ?

Malheureusement, malgré toutes les solutions qui existent, il y aura toujours des incivilités. Tout usager surpris à jeter ses déchets écoperait d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

16 passages, ce n'est pas suffisant !

16 passages par an, c'est en moyenne 1 passage toutes les 3,25 semaines. Cette année, 97 % des usagers ont réalisé moins de 16 passages. Cela répond donc au besoin de la très grande majorité. Si vous faites partie des 3 % d'usagers faisant plus de 16 passages annuels, il est conseillé d'optimiser vos chargements en regroupant vos apports, en adoptant des solutions de réduction des déchets.

Bon à savoir : Suivez vos entrées en déchèterie

Pour connaître le nombre de passages en déchèterie ainsi que le nombre de levées de vos bacs, vous pouvez scanner le **QR code ci-dessous** ou vous rendre sur le site Internet du Smictom, rubrique **« mes démarches en ligne »**.



SOLUTIONS ALTERNATIVES - POUR LIMITER VOS ALLERS-RETOURS EN DÉCHÈTERIE : ILS ONT TESTÉ POUR VOUS LA SECONDE MAIN, LE PAILLAGE ET LA RÉPARATION.

Choisir la seconde main pour donner une seconde vie...

Je fais régulièrement le tri dans mes placards. Je mets de côté les affaires en bon état et je les dépose dans une recyclerie proche de chez moi. Je suis fière de mon action, car je sais que grâce à mon don, je vais très certainement faire des heureux.

Flavie, 30 ans, Bain-de-Bretagne

Broyat et tonte de pelouse, pour pailler mon jardin...

Afin de limiter mes allers-retours en déchèterie, j'utilise un broyeur, me permettant de broyer rapidement mes branches. Une solution simple et rapide.

Henri, 61 ans, Guichen

Je pense réparation, avant de penser déchèterie...

Dès qu'un appareil électroménager tombait en panne, j'en rachetais, sans savoir qu'il était possible de le faire réparer, à moindre coût. Résultat : au lieu de racheter une machine à laver, j'ai fait changer la pièce défectueuse pour pas cher.

Erwan, 29 ans, Guipry-Messac

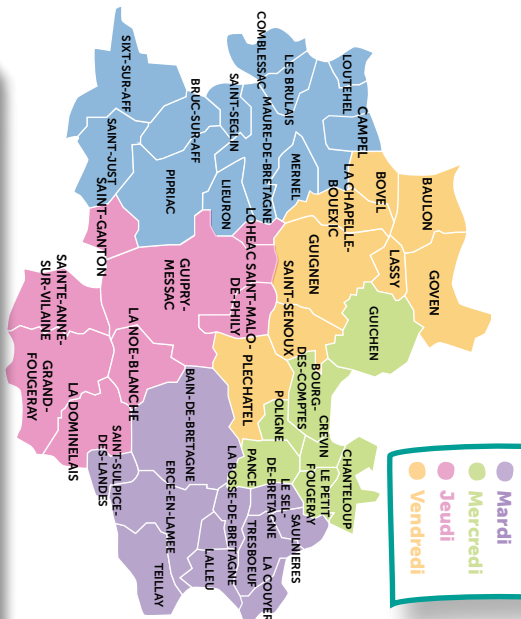
Calendrier de collecte 2024

2024

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 FÉRIÉ	1	1	1 FÉRIÉ	1 FÉRIÉ	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

Présentez vos bacs ...
• la veille ou soir de la collecte.
• les poignées tournées vers la route.
• le couvercle fermé.

La couleur de votre commune correspond à la couleur du jour de collecte :



Sur votre calendrier, la barre de couleur correspond au type de bacs collectés (biodéchets, emballages et résiduels)

BIODÉCHETS
Collecte proposée toutes les semaines.

EMBALLAGES
Collecte proposée tous les 15 jours en alternance avec le bac à couvercle gris.

DÉCHETS RÉSIDUELS
Collecte proposée tous les 15 jours en alternance avec le bac à couvercle jaune.

Déchèterie
- N'oubliez pas votre «pass déchets»
- Crédit de 16 passages par an
- Optimisez vos allers-retours
- Triez vos déchets par matière



Colonne papiers / verre
- Point d'apport volontaire
- Présent sur chaque commune
- Papiers : magazines, enveloppes...
- Verre : pots, bouteilles, bocaux...

+ d'infos ? Des questions ?
Contactez le Smictom
au 02 99 57 04 03
accueil@smictom-paysdevilaine.fr
www.smictom-paysdevilaine.fr

RÈGLE DES JOURS FÉRIÉS
Lorsqu'une semaine comprend un jour férié, il y a décalage de toutes les collectes au lendemain, à partir du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.
PARTICULARITÉ POUR LE JEUDE DE LASCEGSION LE 9 MAI SERA UN JOUR DE COLLECTE NORMAL.

DU NOUVEAU POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Réorganisation des tournées de collecte

Chacun d'entre nous trie de plus en plus les emballages, ce qui est une bonne nouvelle pour le recyclage. Face à cette augmentation du tri et afin d'assurer un service de ramassage des emballages dans de bonnes conditions, le Smictom doit ajouter **une tournée de collecte supplémentaire**, ce qui **peut changer les heures de collecte et pour les communes de Tresboeuf et Campel, le jour de collecte.**

Pensez-y !

Présentez vos bacs la veille du jour des collectes

Pour être certain que votre bac soit vidé, présentez le, **poignées tournées vers la route** et le **couvercle fermé** afin de faciliter le travail des agents de collecte.

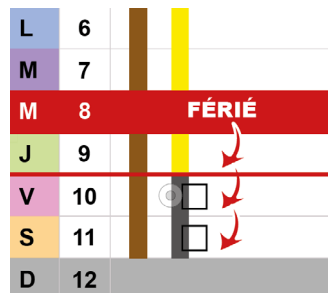
Merci de votre participation au geste de tri !

Jours fériés : Décalage des jours de collecte

En 2024, il y aura aussi une particularité avec 2 jours fériés consécutifs les 8 et 9 mai.

Le 9 mai sera travaillé et collecté comme un jour normal. Les collectes de la semaine situées après le jour férié seront décalées au lendemain.

La collecte du mercredi 8 mai sera décalée au jeudi 9 mai et ainsi de suite pour les autres jours. Les collectes de la semaine avant le jour férié ne changent pas.

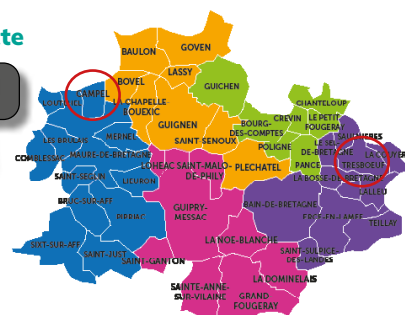


Modification jour de collecte

La couleur de votre commune correspond à la couleur du jour de collecte :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Tresboeuf Mardi
Campel Lundi



Steven, ripeur depuis 5 ans sur le site de Guignen

Zoom sur le métier de ripeur

Comment s'organise votre journée ?

Avec mon binôme, je prends mon poste vers 5h du matin. Nous collectons les déchets du secteur de Guichen. Nous attachons une grande importance à la vérification du contenu des poubelles, afin de garantir une bonne qualité de recyclage. Sur une tournée, nous vidons en moyenne entre 700 et 900 bacs et faisons plus de 55 km ! Une fois la tournée effectuée, nous rentrons au dépôt pour vider la benne.

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez au quotidien ?

Les principales difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont les voitures mal stationnées, rendant l'accès difficile. Il y a aussi les usagers qui n'orientent pas les poignées du bon côté. Nous retrouvons souvent des surplus de déchets déposés à côté des poubelles, que nous ne pouvons pas prendre, mais aussi des bacs qui ne sont pas déposés à l'emplacement prévu et qui, dans certaines situations, vont gêner l'accès aux boîtes aux lettres ainsi qu'aux personnes en fauteuil roulant.

Que pensez-vous du tri réalisé ?

En règle générale, les poubelles sont plutôt bien triées. Il arrive toutefois que nous retrouvions des déchets indésirables au fond des bacs, bien cachés, et que nous détectons une fois vidés dans la benne. Nous retrouvons très souvent des morceaux de verre, des mouchoirs dans les bacs jaunes. Nous constatons tout de même qu'une grande partie des usagers trie correctement leurs poubelles, merci à eux !

Quel message avez-vous envie de faire passer aux usagers ?

Il faudrait que l'ensemble des usagers prenne conscience que le tri des déchets est très important. Trier correctement, c'est faciliter le travail des agents de collecte. Il est aussi important de faire attention au ripeur, notamment lorsque l'on descend sur la voie publique. Malgré nos équipements visibles, nous sommes souvent confrontés aux maladroresses des automobilistes.

QUALITÉ DU TRI

POINT D'ÉTAPE SUR LA CAMPAGNE DE VÉRIFICATION DES BACS

Depuis le début du mois d'octobre, **une campagne de vérification** des bacs est mise en place sur l'ensemble des communes du Smictom des Pays de Vilaine. Cette action a pour objectif de **sensibiliser** chacun d'entre nous en inculquant **les bonnes pratiques de tri** pour ainsi **réduire les erreurs**.

Des erreurs significatives ?

Actuellement, les erreurs de tri représentent **un tiers de nos poubelles**, c'est un véritable problème. Le Smictom a décidé de réagir afin de générer du changement et souhaite être davantage **vigilant** sur la **qualité** du tri de vos déchets.

Retombées de la campagne de vérification

Avec une réduction de **5% des erreurs de tri** dans les bacs emballages, les retombées de cette campagne sont plutôt **encourageantes**. Aujourd'hui, la part de ces déchets représente **32 % du contenu de la poubelle jaune**. Lors de leur passage, les ambassadrices du tri posent **une étiquette sur votre bac** qui détermine votre **niveau d'expertise du tri**.

Différentes situations...

- VERT « pro du tri »** : il n'y a pas d'erreur détectée dans votre bac, vous êtes un pro du tri ! Votre geste représente une belle action pour l'environnement et pour la collectivité.
- JAUNE « coup de pouce »** : le contenu de votre bac est conforme, cependant certaines habitudes peuvent impacter le processus de collecte. Par exemple, les emballages conditionnés dans des sacs alors qu'ils doivent être déposés en vrac dans le bac.
- VIOLET « erreur de tri »** : des erreurs ont été détectées, il est possible que votre bac ne soit pas collecté. Vigilance pour les prochaines collectes.



Une meilleure maîtrise des coûts

Les erreurs de tri représentent **un surcoût de 330 000 €** par an, dû au retrait ainsi qu'au transport des déchets vers les bonnes filières de traitement. C'est une **perte de temps et d'argent** qui aurait pu être évitée. Ensemble, nous pouvons contribuer à **l'amélioration de la qualité du tri** et ainsi devenir exemplaires.

Zoom sur les erreurs les plus fréquentes :



TRIEZ VOS PAPIERS AU PROFIT DES ÉCOLES !

Chaque année, la quantité de papier collectée diminue, représentant moins de **15 kg** par habitant et par an contre 22 kg en moyenne en Bretagne. À l'heure actuelle, trop peu de papiers sont déposés dans les colonnes prévues à cet effet. Dans le but de favoriser le recyclage, le Smictom **verse une somme d'argent aux écoles** afin de **financer les projets pédagogiques**. Avec ce projet, tout le monde y gagne. D'une part les écoles, qui reçoivent **un soutien financier** et d'autre part le Smictom, car il y a **plus de papier recyclé**.



Que deviennent les papiers collectés ?

Le papier est envoyé directement à l'usine des **Celluloses de la Loire** située à Allaire (56). La fibre de papier est recyclée en boîtes à œufs. Il faut savoir que recycler **6 journaux** permet de réaliser **une boîte à œufs**.

Comment participer à l'opération ?

C'est très simple ! Il suffit de trier au maximum vos papiers et de les déposer dans les **colonnes d'apport volontaire** se trouvant sur votre commune. Pour soutenir **les projets pédagogiques** tout en faisant **un geste écologique** !

Le saviez-vous ?

La production de papier recyclé consomme jusqu'à **3 fois moins d'énergie** et **3 fois moins d'eau** par rapport à celle de papier non recyclé, représentant un beau geste pour la planète !

Retrouvez l'emplacement des conteneurs sur www.smictom-paysdevilaine.fr



Retrouvez le guide du tri complet sur notre site Internet www.smictom-paysdevilaine.fr rubrique : Trier mes déchets



Flashez moi !



Présentez vos bacs ...

- la veille au soir de la collecte,
- les poignées tournées vers la route,
- le couvercle fermé.



Mémo tri

Emballages

- Tous les emballages se trient.
- À déposer en vrac dans le bac, non imbriqués les uns dans les autres.
- Pas de papiers dans ce bac, uniquement des emballages.



Biodéchets

- Utiliser du papier journal ou des sacs biodégradables « Ok compost ».
- Tous les déchets organiques de cuisine sont acceptés. Ils seront compostés à la plateforme de Guignen.

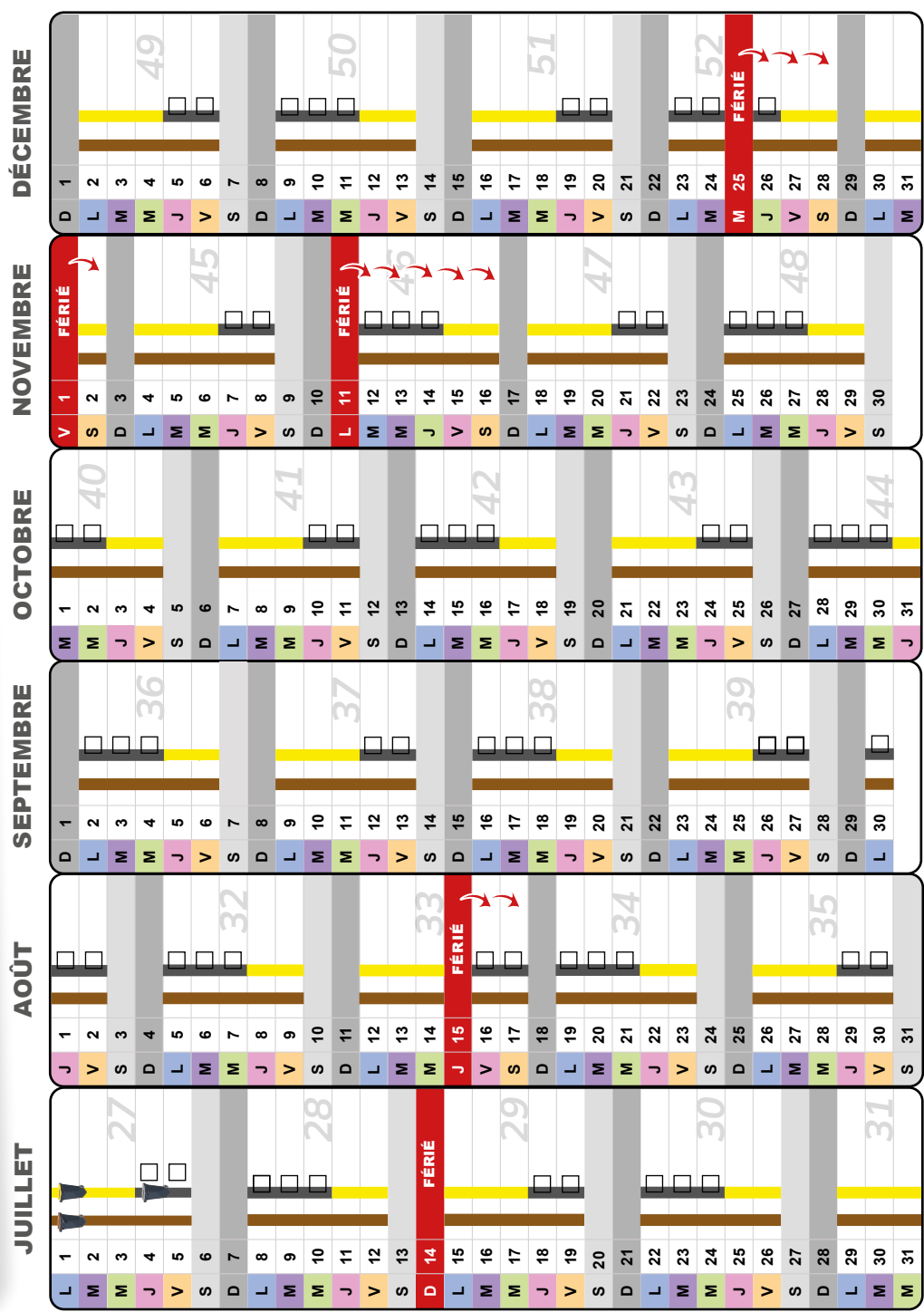


Déchets résiduels

- À présenter à la collecte uniquement lorsqu'il est plein. **Le couvercle doit être fermé.**
- Merci d'utiliser des sacs bien fermés.
- 12 levées annuelles de ce bac sont incluses dans la part fixe de la redevance. Au-delà, un coût unitaire de la levée supplémentaire est appliqué.

www.citeo.com

Calendrier de collecte 2024



+ d'infos ? Des questions ?

Contactez le Smictom au 02 99 57 04 03 accueil@smictom-paysdevilaine.fr

www.smictom-paysdevilaine.fr

RÈGLE DES JOURS FÉRIÉS

Lorsqu'une semaine comprend un jour férié, il y a décalage de toutes les collectes au lendemain, à partir du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.

Cochez les cases

Pour suivre d'un seul coup d'œil le nombre de sorties de votre bac de déchets résiduels.

